



Fédération
Française
du Sport
Adapté

Cahier des Charges Championnats de France

2017 - 2018

Chers ami(e)s, chers collègues,



Vous souhaitez ou avez souhaité vous porter candidat à l'organisation d'un championnat de France et je tiens, tout d'abord, au nom de l'ensemble des 56.000 licenciés de la Fédération Française du Sport Adapté, à vous remercier très chaleureusement de votre engagement en faveur de l'accès des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique à une rencontre d'envergure nationale.

En tant qu'organisateur de la manifestation, vous serez garant du respect de ce cahier des charges et de la mise en œuvre de tous les moyens matériels et humains nécessaires à la tenue de l'évènement ainsi qu'à la sécurité des personnes (participants et spectateurs).

Dès lors, il est essentiel que les services du siège fédéral puissent vous soutenir durant la préparation, la mise en place et la réalisation de cet événement. Pour cela et afin de vous aider, la Directrice Technique Nationale nommera un Délégué Technique Fédéral (DTF) qui sera chargé de vous accompagner tout au long de la préparation et lors de cet évènement. Vous pourrez également vous appuyer sur le Directeur Sportif Fédéral (DSF) de la discipline ainsi que sur le responsable des championnats situé au siège de la FFSA.

Ces compétitions sont de grands évènements sportifs pour notre fédération. Nous sommes attentifs à vous apporter un accompagnement de qualité et à répondre à vos besoins de terrain grâce aux services apportés par le siège fédéral.

Vous souhaitant beaucoup de réussite et de plaisir dans l'organisation de cet évènement,

Président de la Fédération Française du Sport Adapté

Marc Truffaut

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

1. Une dotation matérielle

- ❖ Les **médailles** de la compétition (or, argent, bronze) dans les 3 divisions ;
- ❖ Un **cadeau fédéral** à chaque sportif ¹ ;
- ❖ Une **tenue pour l'ensemble des officiels** (arbitres et juges-arbitres) ;
- ❖ Une à trois caisses de **Champagne Alain Guillaume** ² ;
- ❖ 2 bouteilles de **Powerade** par sportif inscrit ;
- ❖ Les **dossards** des sportifs³ ;
- ❖ Un **kit de communication** personnalisé et adapté à vos besoins que vous conserverez à l'issue de la manifestation ;



NB : Les frais de **logistique** (frais d'envoi, frais de poste, etc...) des biens listés ci-dessus sont pris en charge par le siège fédéral.

¹ A choisir dans le catalogue disponible sur l'Espace club (rubrique « championnats de France - organiser un championnat ») ;

² Quantité en fonction du nombre de sportifs ;

³ Selon les disciplines et les besoins.

2. La prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement :

Du Président de la FFSA ou de son représentant, de la Directrice Technique Nationale, du Directeur Sportif Fédéral (DSF), du Conseiller Technique National (CTN) assurant le suivi de la discipline, du Délégué Technique Fédéral (DTF) ainsi que des membres de la Commission Sportive Nationale de la discipline lors des réunions préparatoire, de la visite de site et du championnat.

3. Le remboursement au COL les honoraires du médecin

Dans la limite des 200 euros par jours qui couvre éventuellement la manifestation à réception du questionnaire d'accidentologie

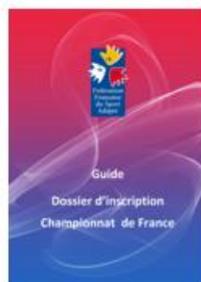
4. L'évaluation des besoins logistiques et organisationnels du championnat

Pour les COL organisant pour la première fois un championnat de France dans une discipline, possibilité de se rendre sur le championnat de la saison sportive précédente. Les frais d'hébergement et de restauration seront pris en charge pour le coordinateur et un élu du COL⁴.

Les services suivants sont également à votre disposition :

- ❖ Une **Boîte à outils** (documents à télécharger) disponible sur « l'espace club »⁵ ;

Guide dossier d'inscription



Procédure candidature
Championnat de France 2016 - 2017



Dossier de candidature
Convention d'organisation



- ❖ La **promotion et la diffusion des supports réalisés** ;
- ❖ Le **prêt d'outils de communication** (banderoles, oriflammes, stand parapluie, etc) ;
- ❖ La **boutique FFSA** pour vos commandes à moindre coût⁶ ;
- ❖ Un **reporter** pour une couverture **vidéos/photos**⁷.

Le soutien et l'accompagnement **d'une équipe de techniciens** :

- ❖ Au plan technique par la Commission Sportive Nationale ;
- ❖ Au plan organisationnel par le DTF nommé sur le championnat ;
- ❖ Au plan administratif et logistique par la coordinatrice des championnats ;
- ❖ Au plan de la réalisation des outils et supports de communication par la cellule infographique du siège fédéral ;
- ❖ Au plan de la formation des officiels.

⁴ Déplacement à la charge du COL

⁵ Rubrique « Sport - championnat de France - Organiser un championnat ».

⁶ Voir encadré à la fin de ce document.

⁷ Une rotation de la couverture de l'ensemble des championnats de France s'effectuera sur 2 ou 3 années afin que l'ensemble des disciplines soit couverte.

I - SPORTS



Avant la manifestation :

Vérifier, à réception du dossier d'inscription, que :

- ❖ chaque sportif inscrit soit bien en possession d'une **licence en cours de validité** ;
- ❖ qu'un accompagnateur de l'association soit titulaire d'une licence cadre - bénévole⁸ ;
- ❖ **les visas et signatures** du comité départemental et de ligue ainsi que le **nom et coordonnées du technicien** ayant validé les inscriptions apparaissent ;
- ❖ le **justificatif de participation** à une compétition qualificative (résultats) ou la dérogation du DSF soient bien joints au dossier pour chaque sportif.

Refuser ou mettre en attente l'inscription des sportifs dont les dossiers sont incomplets (absence de justificatif de participation à une compétition qualificative ou de dérogation, absence de visas du CDSA et de la ligue, etc.) et prévenir immédiatement le responsable de l'association concernée (copie au CDSA et à la Ligue).

Clôturer impérativement les inscriptions 5 semaines avant le premier jour du championnat et transmettre le listing des sportifs inscrits au DTF. Celui-ci sera chargé d'envoyer le fichier définitif des inscrits à la commission nationale **30 jours avant le début de la compétition** afin de respecter les délais nécessaires à l'organisation technique et logistique de la compétition.

Prévoir l'organisation d'une ou plusieurs sessions de **sensibilisation ou de formation** à attention des **officiels** (arbitres, juges, etc.) qui officieront lors du championnat. Ces formations se feront en lien avec la Commission Sportive Nationale.

Pendant la manifestation :

Respecter les règlements sportifs généraux de la Fédération, le règlement sportif et le cahier des charges spécifique de la discipline (épreuves ouvertes, déroulement, arbitrage, etc.).

Veiller à ce que l'ensemble des **officiels soit licencié et porte la tenue fournie par la FFSA** permettant de les identifier lorsqu'ils sont dans leur rôle de juge-arbitre ou d'arbitre.

Après la manifestation :

Envoyer les résultats du championnat au siège à J+1 en y intégrant les codes et nom des associations⁹.

⁸ Cette licence donne droit à l'accès, au coaching sur les zones de pratique et la possibilité de poser réclamation durant le championnat.

⁹ Obligatoire - en lien avec commission nationale.

II – FINANCES

Avant la manifestation :

Ouvrir obligatoirement un **compte bancaire** spécifique pour l'organisation de la manifestation et transmettre le RIB idoine au responsable du suivi et de l'organisation des championnats de France.

Envoyer un **budget prévisionnel** (voir modèle sur l'espace club) au siège de la FFSA approuvé et signé par le Délégué Technique Fédéral. Le budget prévisionnel doit assurer l'équilibre financier de la manifestation à partir d'estimations raisonnables du nombre de participants et d'accords confirmés au niveau des subventions et partenariats.



Prendre en charge les frais occasionnés par les **réunions préparatoires locales** pour l'organisation de la manifestation¹⁰.

Différencier les tarifs d'inscription (avec ou sans forfait restauration).

Pendant la manifestation :

Prendre en charge les **frais de restauration** du Président de la FFSA ou de son représentant, de la Directrice Technique Nationale, du Directeur Sportif Fédéral (DSF) et du Conseiller Technique National (CTN) assurant le suivi de la discipline, du Délégué Technique Fédéral (DTF) ainsi que des membres de la commission sportive nationale de la discipline et de l'équipe médicale.

Prendre en charge tous les frais liés à **l'arbitrage de la compétition** (vacations, restauration, hébergement et frais de déplacement).

Prendre en charge les **frais de déplacements et d'hébergement du médecin**.

Après la manifestation :

S'acquitter du label fédéral de 20 euros par sportif dans un délai de 45 jours suivant la manifestation¹¹.

NB : Le COL est seul responsable du résultat financier.

¹⁰ Les frais de déplacements du DTF et de la CSN seront remboursés par la FFSA.

¹¹ Possibilité de délai en fonction des subventions.

III - ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Avant la manifestation :

Désigner un **président de COL** qui sera obligatoirement le président de l'association organisatrice (club, CD ou ligue) ou un membre de son comité directeur **licencié à la FFSA¹²**.

Effectuer toutes les **démarches et autorisations administratives** auprès du Préfet, de la Mairie, du commissariat de police, de la SACEM, des services d'ordre, etc.

Effectuer toutes les démarches de **réservation des installations** (sportives, de restauration, soirée de Gala, etc.).



S'assurer de la disponibilité à la date prévue du nombre **d'hébergements suffisant** et établir une liste des hôtels à proximité des sites de la manifestation.

S'assurer de la **réservation de l'hébergement** du Président de la FFSA ou de son représentant, de la DTN, du CTN en charge du suivi de la discipline, du DSF ou d'un ou plusieurs membres de la commission sportive de la discipline et du Délégué Technique Fédéral.

Mettre en place des **réunions de coordination en invitant systématiquement le DTF** et lui envoyer les **comptes rendus** lorsqu'il ne peut y assister.

Utiliser le document type de création du **dossier d'inscription¹³** et transmettre le projet de dossier du COL à la responsable des championnats au minimum **4 mois avant** le début de la manifestation.

Créer des badges indiquant les numéros utiles (urgences, COL) et distinguant :

- ❖ les sportifs ;
- ❖ encadrants (avec accès ou non à la zone de compétition) ;
- ❖ l'encadrement technique de la compétition (organiseurs, arbitres, CSN, etc.) ;
- ❖ toutes autres informations spécifiques à la discipline ou à votre organisation.

¹² La co-présidence est interdite

¹³ Téléchargeable sur l'Espace club Rubrique « Sport - championnat de France - Organiser un championnat ».

Pendant la manifestation :

Mettre à disposition tous les moyens techniques et logistiques nécessaires à la mise en place :

- ❖ **de(s) réunion(s) technique(s)** (salle, chaises, vidéoprojecteur, etc).
- ❖ **de la compétition** (vidéoprojecteur, imprimante, photocopieur, etc.) en référence au cahier des charges spécifique de la discipline.

Créer une zone d'affichage des résultats accessible au public.

Distribuer les badges différenciant les catégories (sportif, CSN, organisateur, arbitre, etc.).

Mettre en place la signalétique pour orienter les sportifs et le public par un fléchage de l'accès au site, par un affichage, des messages micro, etc.

Distribuer le **cadeau fédéral** aux sportifs et la **tenu « officiel »** aux arbitres et juges-arbitres.

Assurer l'animation d'une **soirée de gala**.

Dans la mesure du possible, organiser une **cérémonie d'ouverture et de clôture** du championnat.



IV – MEDICAL



La Commission Médicale FFSA demande à ce que le COL désigne un médecin référent **validant l'organisation de la surveillance et des premiers secours** lors des réunions préparatoires du COL. (**Cette organisation sera préciser au compte-rendu des réunions**).

En cas de difficulté à trouver un médecin au niveau local, le COL pourra solliciter un médecin de la Commission Médicale FFSA.

Elle rappelle que les **moyens humains et matériels à mettre en œuvre doivent être adaptés** selon la nature de la discipline, l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc.), l'accessibilité des services d'urgence et selon les obligations imposées par la Préfecture.

De même, **la présence du médecin sur le site compétitif est obligatoire** pour les disciplines suivantes : **Judo, Lutte, Equitation, Ski**.

Avant la manifestation :

Conclure un **contrat entre le COL et le médecin¹⁴ ou l'équipe de secours** en charge de la surveillance et/ou de l'organisation des secours déclinant les missions et les moyens dont il dispose¹⁵.

Le cas échéant, si le médecin est présent sur place, **transmettre une copie dudit contrat¹⁶** au salarié du siège fédéral en charge du suivi des championnats de France ainsi qu'au Conseil départemental de l'ordre des médecins.

Pendant la manifestation :

À l'accueil des délégations, veiller à ce que les sportifs pour lesquels une « contre-indication » apparaît sur la licence, soient bien en possession du **certificat médical de non contre-indication** de pratique en compétition dans la discipline concernée.

Avant le début des épreuves sportives, **informer les arbitres et les entraîneurs** de l'organisation des premiers secours et premiers soins mise en place.

¹⁴ Téléchargeable sur l'Espace club Rubrique « Sport - championnat de France - Organiser un championnat ».

¹⁵ Cf. page 19 du règlement médical fédéral validé en février 2014

¹⁶ Aucun remboursement des honoraires médicaux ne pourra être effectué par le siège fédéral en l'absence de ce document.

Prévoir impérativement :



- ❖ un **local médical** propre et adapté, clairement identifié comprenant une table d'examen ;
- ❖ un **nécessaire médical de premier secours**, à un emplacement spécifique, près des surfaces de compétition et à l'abri du public, en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;

- ❖ un **affichage des numéros d'appel** du SAMU, des pompiers, du responsable de l'installation sportive et du coordinateur de l'évènement ;
- ❖ un **moyen de communication** téléphonique ;
- ❖ un **local anti dopage** comprenant deux tables, quatre chaises, une poubelle, un essuie main, du savon anti sseptique, des gants jetables, un banc et des chaises dans une salle d'attente, un point d'eau, des toilettes, un réfrigérateur, des boissons individuelles cachetées.

NB : En cas de conditions climatiques exceptionnelles, les organisateurs veilleront à prendre les dispositions nécessaires, sur conseil du médecin responsable et/ou de l'équipe de secours.

Après la manifestation :

Adresser au service championnats le **questionnaire d'accidentologie**¹⁷ complété par le médecin du COL ou la personne autorisée sur la durée intégrale de l'épreuve.

¹⁷ Téléchargeable sur l'Espace club Rubrique « Sport - championnat de France - Organiser un championnat ».

V - COMMUNICATION

Avant la manifestation :

Respecter la charte graphique en vigueur de la FFSA¹⁸.

Utiliser les **logos actualisés de la FFSA** dans tous les courriers et documents officiels. Utiliser les **logos des partenaires fédéraux** sur tous les supports de communication liés à l'évènement (affiches, dossiers, communiqués de presse, etc.) et respecter la disposition établie par la FFSA.

Avant leur diffusion, envoyer l'ensemble des supports de communication (invitations, dossier d'inscription, flyers, etc.) au service championnats pour validation.

Assurer la **promotion locale** de la manifestation.

Organiser le **mailing des invitations officielles** et élaborer le **protocole d'accueil** des invités et des discours.

Pendant la manifestation :

Organiser la **remise des récompenses** sur un site et installations spécifiques, selon le guide du protocole.¹⁹ Cette cérémonie doit se faire en lien avec le président de la FFSA, ou son représentant, à qui le COL remet le **listing des invités** et partenaires.

Utiliser le **visuel podium** mis à disposition par le siège fédéral.²⁰

Après la manifestation :

Transmettre au siège de la FFSA par voie électronique les **photos du championnat** (si prises directement par le COL) ainsi que les retombées presse afin que celles-ci puissent en assurer la promotion et la diffusion.

Remercier les partenaires locaux et leur transmettre, autant que possible, les éléments permettant de constater qu'ils ont été valorisés de manière effective lors de la manifestation.



¹⁸ Téléchargeable sur l'Espace club Rubrique « Communication ».

¹⁹ Téléchargeable sur l'Espace club Rubrique « Sport - championnat de France - Organiser un championnat - Guide partenariats ».

²⁰ Téléchargeable sur l'Espace club Rubrique « Sport - championnat de France - Organiser un championnat - Guide partenariats ».

VI - LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Avant la manifestation :



Nommer un responsable développement durable au sein de votre COL ayant une mission transversale sur l'ensemble des commissions supports.

Tenir compte des considérations environnementales dans le choix des parcours, équipements, aménagements, etc.

Privilégier les hôtels à proximité des sites de la manifestation afin d'éviter l'utilisation de moyens de transport (pollution, émission de CO₂).

Contrôler la stratégie d'achats en favorisant les producteurs et prestataires de services locaux privilégiant les produits et services socialement et écologiquement responsables.

Privilégier une communication éco-responsable pour la diffusion des supports de communication (utilisation de papier recyclé, limitation des fonds colorés, diffusions électroniques ou groupées).

Pendant la manifestation :

Veiller à la **limitation de production de déchets** ainsi qu'au **tri sélectif**.

VII – CITOYENNETE



Engagement Citoyen des éducateurs et accompagnateurs des sportifs

La compétition sportive est synonyme d'opposition et de combativité. Une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement seulement lorsqu'elle se déroule dans la **courtoisie et le respect mutuel**, sans agressivité. En Sport Adapté, la responsabilité de l'encadrement est davantage affirmée compte tenu des caractéristiques des sportifs en situation de handicap mental et psychique (fragilité psychologique, suggestibilité).

Les encadrants ont un rôle essentiel à jouer pour permettre le déroulement serein des championnats. Ils se doivent **d'adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux** afin d'inspirer positivement le comportement des autres acteurs, en premier lieu des sportifs. L'encadrement doit être clairvoyant et participer à l'apprentissage de la maîtrise de soi, à la gestion de l'agressivité individuelle, et au respect de l'environnement social et matériel.

Il incombe aux encadrants sportifs de **connaître les règlements sportifs et de les avoir expliqué aux sportifs**. En ce sens, ils doivent respecter les critères de classification des sportifs ainsi que les conditions d'inscription (délais, licences...).

Organisateurs, encadrants, bénévoles et sportifs participant à une manifestation de la FFSA doivent se conformer à ses règlements et son code de déontologie (cf. règlements généraux).

Engagement Citoyen des sportifs

Le sport est passion et émotion. Cette passion induit un dépassement de soi et une générosité mais ne doit pas donner lieu à des comportements excessifs, qui transforment une qualité en défaut, une valeur en contre-valeur.

Si parfois le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, ni l'intégrité physique de l'adversaire ni celle de son propre corps ne doivent en souffrir. S'il est légitime de défendre les couleurs de son équipe, de son club, il faut se souvenir que celles des autres sont tout aussi estimables et que le jeu sportif s'inscrit dans un environnement devant être respecté.

« **Les 3 règles d'or** » :

- ❖ **Se respecter soi-même** : soigner son apparence, sa tenue, son langage; adopter une attitude positive pour renforcer l'estime de soi, s'entraîner régulièrement pour éviter de porter atteinte à son corps et à son esprit lors de la compétition ;
- ❖ **Respecter les autres** : ses co-équipiers, ses adversaires, les éducateurs, les officiels, les organisateurs, les supporters ;
- ❖ **Se conformer aux règles du jeu** avec loyauté et *fair-play*.

VIII – LES PARTENAIRES NATIONAUX

Voici les partenaires nationaux des championnats de France.

Merci de réserver le meilleur accueil possible aux éventuels représentants de ces partenaires qui pourraient venir sur les championnats et de les valoriser au maximum (mise en place des banderoles aux endroits les plus visibles par exemple).



malakoff médéric

<http://www.malakoffmederic.com>

Réserver une grande partie de la surface publicitaire pour la mise en place de supports publicitaires (logo sur affiche, stand, banderoles, kakémonos,...). Mettre en avant les banderoles sur le site compétitif et les structures déroulantes lors de la remise des médailles.²¹



<http://www.powerade.fr>

Distribuer la dotation. Veiller à ce que chaque sportif en bénéficie gratuitement.

Partenaires spécifiques à une discipline sportive :

VTT



Tennis



²¹ Téléchargeable sur l'Espace club Rubrique « Sport - championnat de France - Organiser un championnat - Guide partenariats ».



L@ boutique FFSA est à votre disposition pour tous vos besoins, textile comme matériel, en passant par les produits signalétiques :

Une sélection de produits Nike à prix réduit, un panel de goodies à tarif ultra-concurrentiel, des produits signalétiques aux visuels déjà établi, avec option personnalisation.

Vous ne trouvez pas ce que vous voulez ??

Envoyer un mail à l'adresse ci-dessous et nous mettrons tout en œuvre pour y remédier !
Alors n'attendez plus, rendez-vous sur le site <http://laboutique.ffsa.asso.fr/>

Pour tout renseignement :



Fédération Française du Sport Adapté
Service Championnats

Céline MASSANET

3, Rue Cépré – 75015 PARIS

01 42 73 90 08 / championnats@ffsa.asso.fr